

# Adhésion Chèques Vacances 2021

## À lire attentivement

En raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, les bulletins d'adhésion vous sont distribués plus tard que les années précédentes. Cependant, afin que les prélèvements de votre épargne puissent commencer **dès juillet 2020 pour se terminer en avril 2021**, nous vous demandons de redonner votre bulletin au plus vite et **avant le lundi 15 juin 2020**.

Pour tout bulletin qui nous parviendrait après le 15 juin 2020, les prélèvements commenceront seulement en août 2020 et seront lissés sur 9 mois au lieu de 10 (soit une épargne mensuelle un peu plus élevée)

### Merci pour votre compréhension

Si vous n'avez pas encore fourni **l'avis d'imposition 2019 (sur les revenus 2018) du foyer fiscal**, mentionnant le revenu fiscal de référence et le nombre de parts, merci de le joindre à votre bulletin d'adhésion. **Les salariés vivant en union libre doivent fournir l'avis d'imposition de leur conjoint (e)**. Comme les années précédentes, en l'absence d'avis d'imposition, vous serez automatiquement référencé dans la tranche la plus élevée (tranche F).

Pour les salariés à temps partiel (CDI ou CDD) ayant d'autres employeurs que l'ADAPEI 61, la cotisation mensuelle du CSE sera proratisée en fonction de leur temps de travail à l'ADAPEI 61.



## Bulletin d'adhésion à retourner

**avant le lundi 15 juin 2020**

**NOM :** .....  
**Prénom :** .....  
**Etablissement :** .....

- Tranche A
- Tranche B
- Tranche C
- Tranche D
- Tranche E
- Tranche F



**OUI** je souhaite adhérer                       **NON** je ne souhaite pas adhérer  
 **CDI**                       **CDD** (**minimum 6 mois consécutifs**) – Date de début du contrat : .....

**Temps de travail ADAPEI 61 :** ..... % E.T.P.

**Autre(s) employeur(s) que l'ADAPEI 61 :**                       oui                       non

Tranche	Tranche quotient familial	Épargne salariale mensuelle (sur 10 mois)	Cotisation mensuelle du CSE (sur 10 mois)	Valeur mensuelle des chèques vacances	Valeur totale annuelle des chèques vacances
A	De 0 à 500 €	12.35 €	17.65 €	30 €	300 €
B	De 501 à 812 €	14.85 €	15.15 €	30 €	300 €
C	De 813 à 1 125 €	17.35 €	12.65 €	30 €	300 €
D	De 1 126 à 1 437 €	19.80 €	10.20 €	30 €	300 €
E	De 1 438 à 1 750 €	22.30 €	7.70 €	30 €	300 €
F	+ de 1 750 €	24.75 €	5.25 €	30 €	300 €

*Pour information votre quotient familial a été calculé de la façon suivante :*

*Revenu fiscal de référence (salarié + conjoint) divisé par 12*

*= Quotient familial mensuel*

*Nombre de parts*

Le .....  
(Signature du salarié)